

Montréal, le 23 avril 2026

Objet : Modification du formulaire « Instructions supplémentaires aux notaires pour le financement à la construction / rénovation / maison neuve (Québec) »

Nous souhaitons vous informer qu'une modification sera apportée au formulaire « Instructions supplémentaires aux notaires pour le financement à la construction / rénovation / maison neuve (Québec) » en date du 27 avril 2026.

Une nouvelle clause sera ajoutée avant la section « Débours et retenues ». Cette clause vise les situations où une remarque particulière de votre mandat spécifique vous indique de procéder à une retenue en lien avec le risque d'hypothèque légale de la construction.

Dans un tel contexte, et lorsque le client le souhaite, cette retenue pourra désormais être remplacée par la souscription d'une police d'assurance titres, souscrite aux frais du client.

Nous vous invitons à prendre connaissance de cette modification et à en tenir compte dans le cadre de vos mandats visés par ce type de financement.

Souscription à une assurance titres – Précisions :

La demande de souscription à une assurance titres auprès de FCT via le formulaire déposé sur le site Internet de la Banque doit être effectuée uniquement lorsque le mandat spécifique l'exige et confirme que la prime est payable par la BNC. Vous devrez également joindre une copie de votre mandat spécifique à l'assureur afin de confirmer à ce dernier que l'assurance titres est payable par la BNC.

Lorsque le mandat spécifique prévoit plutôt une retenue applicable à la transaction, et que le client choisit de souscrire une assurance titres, vous devrez procéder directement à la souscription auprès de l'assureur, selon les modalités usuelles de celui-ci (portail en ligne ou formulaire de demande de souscription). La facture vous sera alors émise directement. La demande ne devra pas être soumise via le formulaire déposé sur le site Internet de la Banque.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec notre équipe au numéro dédié aux notaires, au 1 888 849-1422, du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David Lamothe, notaire et Directeur principal
Expertise légale – Documentation légale et débours